29e ANNEE N° 2895 PARAIT LE SAMEDI 6 SEPTEMBRE 1913

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, *Rue Droite* 25, SISTERON

Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M. PASCAL LIEUTIER

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse*, 20, *Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0,20

Commerciales (la ligne).....0.15

Réclames (la ligne).....0,30

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

La Convention collective

Avant de se séparer la Chambre des deputés a voté, sur le rapport de M. Groussier, le projet de loi relatif à la convention collective du travail. A la rentrée, en octobre prochain, le Sénat sera appelé à nommer une commissoin laquelle examinera l'intéressante réforme.

Le contrat de travail, appelé louage d'ouvrage par le Code civil, est suivant la définition de l'article 1710 : « Un contrat par lequel une des parties s'engage à faire quelque chose pour l'autre moyennant un prix convenu entre elles ».

Le Code civil ne consacre qu'un article au louage de services qui, à défaut de convention contraire, est soumis à l'usage des lieux. Mais au-dessus des usages, dominant les conditions de chaque contrat, une double règlementation contradictoire dans ses effets se développe, au fur et à mesure que l'atelier, qui a remplacé la boutique de l'artisan, se transforme lui-même en usine, en manufacture, en établissement de plus en plus vaste. C'est : le règlement d'atelier, c'est la réglementation protectrice du travail, c'et la loi du patron et celle de l'Etat.

En face de la loi patronale, au-dessus d'elle pour limiter l'autorité de l'employeur, pour protéger l'ouvrier, fut promulguée la loi de l'Etat.

La législation du travail débuta, en 1841, pour la protection du travail des enfants, puis toutes les lois de protection suivirent.

La législation du travail a protégé peu à peu l'enfant, puis la femme, puis l'adulte. Bénéficiant d'abord à quelques catégories de travailleurs : mineurs, agents de chemins de fer, etc., elle s'applique à toute industrie, s'étend au commerce, gagne l'agriculture et les professions libérales. Elle embrasse les questions les plus diverses : garanties contre la rupture abusive du contrat, protection de salaire, réglementation de durée du travail et des repos, sécurité, hygiène, inspection, assurance contre les accidents, la maladie, la vieillesse, etc., auxquelles il faut ajouter syndicats professionnels, conseils de prud'hommes, conciliation et arbitrage, conseils du travail, placement, etc. Cette matière est devenue si complexe et si touffue qu'une commission extra-parlementaire a été chargée de la codifier.

* * *

La convention collective du travail ne pouvait naître qu'après que la loi de 1884 sur les syndicats professionnels eût abrogé la loi de 1791 et accordé le droit d'association professionnelle.

Pour qu'elle prenne forme il fallut encore que les patrons consentissent à rédiger par écrit les avantages concédés aux ouvriers pour terminer une grève et acceptassent de traiter avec les syndicats ouvriers.

La loi du 27 décembre 1892 sur la conciliation et l'arbitrage facilita son développement par la présence du juge de paix au comité de conciliation et par la reconnaissance d'une représentation légale des groupements inorganiques.

Du vote de la loi de 1884 à celui de 1892 on rencontre, en effet, peu de conventions collectives, à peine quelques revisions de tarifs.

A partir de 1873, la statistique des recours à la conciliation et à l'arbitrage nous fait connaître tous les ans, par les procès-verbaux de conciliation des juges de paix, un nombre de plus en plus grand de conventions collectives de travail.

Une des conventions les plus complètes est celle des maçons de Paris signée le 11 septembre 1909, qui traite des matières suivantes : domaine d'application du contrat, durée du travail, détermination des jours de repos, salaires, mode d'exécution du travail, payment des salaires, conditions particulières du travail, arbitrage en cas de désaccord, embauchage et débauchage, durée du contrat.

On peut rappeler également les conventions concernant les bûcherons.

La convention collective peut être conclue sans grève. Lorsqu'elle termine une grève elle est le résultat de la conciliation. Si la conciliation n'aboutit pas, les parties peuvent recourir à un arbitrage. La décision des arbitres est une sentance arbitrale.

Les conventions d'Arras sont particulièrement intéressantes, non seulement parce qu'elles ont été conclues après grève, qu'elles sont le résultat, tantôt de la conciliation, tantôt de l'arbitrage, mais surtout parce qu'elles se sont appliquées successivement, pendant une période de plus de vingt années, à un groupe important de travailleurs, 110 008 mineurs du Pas-de-Calais et du Nord.

La jurisprudence n'est pas nettement établie. Les règles ne se dégagent que peu à peu et un grand nombre de points sont encore imprécis.

* * *

Une loi sur une matière aussi nouvelle, aussi délicate et aussi complexe que la convention collective du travail doit évidemment s'inspirer de la nature de celle-ci, de son développement, de ses transformations possibles mais elle ne doit pas dépasser les possibilités du moment.

En la rédigeant, on doit tenir compte à la fois des appréhensions qu'elle suscite et des espérances qu'elle inspire.

Il ne faut pas oublier que les intéressés, ouvriers et patrons, montrent de sérieuses hésitations à voir légiférer sur la matière.

— Chacun de ces deux éléments, déclare M. Groussier dans un ouvrage très complet sur la question, publié par l'Encyclopédie parlementaire des sciences politiques et sociales, semble craindre qu'une loi ne le lie sans lier l'autre élément, alors que ce qui lui paraît son intérêt lui fait désirer intinctivement une solution contraire.

« Nous pensons qu'en l'état des choses, étant donné les préoccupations des parties, il faut éviter que le lien qui résulte de la convention ne soit trop solide ; on le supportera d'autant mieux et d'autant plus longtemps qu'on le pourra rompre plus aisément et plus rapidement.

« La convention collective du travail étant généralement le résultat de transactions, chaque partie considère certaines clauses comme une lourde charge dont elle a tendance à se dégager. Plus la durée obligatoire de l'engagement lui semblera longue, plus elle tendra à se dérober insensiblement aux clauses qui lui paraissent exagérément opposées à ses intérêts. Si, au contraire, le moment de la résolution dépend de chacune d'elles, elles balanceront plus exactement les avantages et les inconvénients de l'accord ; elles s'essaieront d'autant mieux à une application loyale qu'elles se rendront compte que fausser les conditions de l'engagement, c'est s'acculer à sa prompte rupture légale et à un conflit que la convention venait de clore ou avait pour but d'éviter.

« Nous croyons pouvoir poser cette règle : la facilité de dénonciation de la convention collective est une des meilleures garanties du respect de son application.

« Nos préférences vont donc aujourd'hui à la convention dont la durée est indéterminée, et qui peut cesser par la volonté des parties contractantes, mais nous laissons libres les parties d'en déterminer la durée.

« Nous croyons pouvoir considérer les groupements patronaux et ouvriers comme susceptibles de défendre leurs droits avec une force équivalente, seules les personnes sont économiquement inégales et doivent être protégées par des garanties légales contre des stipulations conventionnelles qui pourraient leur être imposées.

« Enfin, le caractère collectif de la convention doit dominer et ne peut être tenu en échec, ni pour sa formation, ni pour son application, ni pour sa résolution, par des stipulations individuelles.

« Les employés, par des stipulations particulières, ne pourront être liés à la convention pour une plus longue durée que celle qui lie leurs employeurs.

« Les stipulations particulières greffées sur la convention collective ne pourront jamais entraver l'action collective des groupements à l'égard de cette convention.

« Nous devons réduire au minimum les contestations qui peuvent surgir au sujet de l'application des conventions collectives de travail. Economiquement la convention verbale pourrait être valable, mais nous ne devons pas oublier que généralement la convention doit s'appliquer a de nombreuses personnes, à des collectivités, que la preuve textimoniale en serait toujours difficile et que de trop grands interêts sont en cause pour que la preuve résultant d'un acte authentique ou sous seing privé n'en soit pas exigée.

« Les conventions collectives du travail doivent donc être écrites à peine de nullité. »

Telles sont les règles pratiques qui ont inspiré les rédacteurs du projet voté par la Chambre des députés.

X.

Courrier de la Mode

Une vieille maman dont je reçois à l'instant la missive éplorée soulève une question qui intéresse un grand nombre de lectrices pouvant se trouver dans son cas et c'est pourquoi je vais lui répondre ici d'une façon un peu détaillée :

« J'ai 50 ans, me dit-elle, et depuis quel-
« ques années déjà j'ai grossi d'une manière
« démesurée. Devant aller à la noce de mon
« fils et ne voulant pas être trop ridicule, je
« voudrais que vous m'indiquiez une façon
« de robe qui, tout en restant dans la *note*
« *générale* de la mode, dissimule un peu, ou
« tout au moins n'exagère pas mon excès
« d'embonpoint. Chez moi et dans les détails
« de la vie courante je ne porte que des fa-
« çons genre peignoir, mais je désirerais une
« façon un peu moins banale me donnant une
« allure un peu plus habillée et moins mai-
« tresse de maison. Cela se peut-il ? »

— Certainement, chère lectrices, cela *se peut* facilement. Voici quelques généralités dont celles qui n'ont pas gardé leur juvénile sveltesse feront bien de se pénétrer. D'abord ne pas prendre de nuances claires ni de tissu rigide. En ce moment d'ailleurs ils sont tous souples, mais il ne faut pas non plus les choisir *épais* ni *bourrus* et encore moins trop minces. Ne *jamais* porter de ceintures faisant ressortir l'épaisseur de la taille. Avoir soin que les basques ou tuniques ne s'évasent ni ne volettent pas de la jupe et que celle ci ne soit ni *étroite*, ni *courte*. Ne jamais serrer le corset de façon à comprimer les hanches ou le ventre, ne pas le porter long, ni en dessus ni en dessous de la taille afin de ne pas avoir ces mouvements automatiques et guindés qui se remarquent chez presque toutes les femmes fortes voulant paraître minces quand même et qui procurent tant de joies à celles qui les regardent... et s'en moquent, Le mieux est donc de choisir la façon la plus *allongeante* et la moins *étoffante* convenant à chacune, et cela avec une complète impartialité sans se laisser aller à la fâcheuse tendance de choisir quelque chose qui nous a séduit sur une autre dont l'allure est ccomplètement autre. Pour vous, chère lectrice, il me semble qu'une robe *fourreau aisé*, si je puis m'exprimer ainsi, c'est-à dire assez flottante pour atténuer toute proéminence et assez collante pour ne pas les augmenter serait l'idéal de la perfection. Par dessus ce fourreau de satin violet évêque une tunique vague, un peu genre voi-

© VILLE DE SISTERON

lage, en chantilly noir soulignée tout le tour d'un étroit galon de perles passant du mauve le plus pâle au violet le plus foncé et maintenant du bas l'ampleur de la tunique vous ferez une toilette simple et de haut goût. Chapeau légèrement niniche bien entrant dans la tête avec belle plume ombrée formant léger panache effilé de perles nuancées tout autour du bord du chapeau.., et c'est tout, mais ce tout vous vaudra certes bien des compliments.

*
* *

En ce moment nos chapeaux sont un mélange quelque peu incohérent, car le mélange le plus hétéroclite s'y donne rendez-vous. C'est ainsi qu'on voit le feutre, la paille et la batiste réunis sur la même forme, tandis que le tulle, le linon, la toile cirée garnie de dentelles, de même, dans nos toilettes, continuons-nous à mêler la fourrure aux dentelles, aux tulles, aux mousselines de soie vaporeuse. J'ai vu dans cette idée une toilette de tulle « perle grise » garnie de malines bordées de chinchilla. C'était idéalement souple léger et délicat, mais n'est pas à la portée de toutes les bourses. Seulement on pourrait s'inspirer de cette idée pour une toilette plus abordable en bordant une dentelle moins chère d'un mince ruban de cygne ou d'une étroite bande de cette étoffe de laine imitant si joliment les soyeuses pelletés qu'on peut s'y méprendre en ne les touchant pas.

J. ERARD

Pour tous renseignements sur la mode, la cuisine, soins de beauté, de maison, toilette, arts, littérature, finance, etc., écrire à Mme Jeanne Erard, directrice des *Conseils d'une Parisienne*, 10, rue Dombasle, Montreuil-s/Bois (Seine).

PETITE CORRESPONDANCE

ABEILLE DILIGENTE, Sisteron. — 1° La broderie sur filet est très jolie mais doit être très bien faite. Pour une apprentie je crois que la broderie ordinaire vaudra mieux.

2° L'irlande ferait une très belle garniture. Le "Travail Anonyme" se chargera de vous faire faire ce travail par une des sociétaires, comme du reste tous genres de travaux.

APPRENTIE MODISTE, Digne.— 1° Demandez ces détails à la Cie des chemins ne fer de l'Etat, gare St-Lazare, Paris.

2° Gants de fil suédé, beaucoup plus pratiques.

ANEMONE, Digne.— 1° Ecrivez directement, avec adresse, au Comptoir National d'Escompte de Paris pour avoir ces renseignements plus complets que je ne pourrais les donner ici.

2° Voici la recette du « gigot à l'avignonnaise que vous désirez :

Choisissez un joli gigot un peu fort, gros et court, pesant 6 livres, coupé à la noix. Battez-le, fendillez la graisse tout autour et faité le cuire au four pendant une heure et un quart. N'oubliez pas de placer entre le gigot et le plat dans lequel il doit cuire une grille haute de un centimètre et demi environ, afin que la viande ne baigne pas dans le jus (ce qui détruirait le caractère de la viande rôtie). Tournez le gigot dans tous les sens, arrosez-le souvent et salez-le dix minutes avant la fin de la cuisson.

D'autre part, pelez 1 kilogramme de tomates bien mûres, enlevez le plus de graines que vous pourrez et mettez-les dans une casserole avec du sel et quelques cuillerées d'eau, et environ 100 grammes de mie de pain rassis, émiettée. Lorsque le mélange est réduit en bouillie (c'est-à-dire au bout d'une demi-heure), passez au travers d'une passoire fine et faites-y dissoudre une forte cuillerée de beurre frais. Remettez cette purée sur le feu, où elle doit mijoter au moins une demi-heure, après y avoir ajouté quatre ou cinq cuillerées du jus de gigot, sans enlever le gras.

Versez la purée dans une casserole où vous avez fait cuire, au beure fondu, quatre ou cinq aubergines pelées et coupées en petit morceaux gros comme des noisettes. Laissez mijoter un instant le mélange. Au moment de servir, versez-le au fond d'un plat creux et servez le gigot par-dessus. Envoyez le reste de la purée dans une saucière et le jus du gigot dans une autre. Si cette garniture est réussie, c'est une des meilleures pour le mouton.

J. E.

Chronique Locale

SISTERON

Visites sénatoriales.— Avant de se rendre aux Mées et à Gréoux assister aux fêtes ministérielles qui ont lieu en ce moment, notre sympathique sénateur, M. Perchot, avait tenu à venir dans l'arrondissement de Sisteron pour s'entretenir avec les maires des besoins de leur commune. De partout la visite de M. Perchot a produit un bon effet, et de partout il a reçu un accueil bienveillant et empressé.

Après ses visites, M. Perchot est reparti en automobile pour les villes désignées plus haut.

Notre Député. — M. Joly, député de Sisteron est dans nos murs depuis peu. Sa présence est venue rassurer l'impatience de ses amis qui croyaient voir dans son absence prolongée un commencement de rupture avec son fief électoral, ainsi que le fit avant lui le citoyen Hubbard.

Sa venue les a ranimés de courage et d'espoir. Tant mieux.

Mais pourquoi M. Joly, n'a pas assisté au banquet ministériel des Mées ? Est-ce qu'il serait en froid avec le ministère contre qui il vote toujours ? Il faut le croire.

Concours de Tir. — Le premier concours de tir organisé dimanche dernier par le "Sisteron-Vélo" a obtenu un très vif succès et, nombreux étaient les tireurs qui ont répondu à l'appel des organisateurs et rivalisé d'application pour s'attribuer les prix affectés au concours.

Dans la catégorie libre, le résultat fut longtemps indécis et à la clôture *MM.* Legac et Chauvin dit Pompier, se trouvent ex-equo pour l'attribution du 1er prix. Ces deux tireurs se rencontreront au cours de la séance qui aura lieu demain dimanche pour les 1re et 2me places, toutes les autres étant acquises.

Derrière eux, *MM.* G. Buès, 24 p. ; A. Clergue 23, Chaix 22, Challier 22, Rebattu 22, Roa 21 et Laugier 20 se classent dans cet ordre qui, on le voit donna lieu à une lutte très vive.

La catégorie junior, réservée aux sociétaires âgés de moins de 21 ans, fut très discutée, finalement Laugier s'assura l'avantage, obtenant pour prix la plaquette de vermeil et un diplôme offert par le ministre de la guerre.

Dans la même catégorie, *MM.* Bardonnenche, Verdon, Gasquet et Donzion prirent les places d'honneur.

Pour terminer, nous adressons nos plus vifs remerciements à tous les tireurs, aux heureux gagnants, et à tous ceux qui, à un titre quelconque ont contribué au succès du premier concours de tir du "Sisteron-Vélo".

Résultats techniques

Prix : Une pendule, 1 coffret parfumerie, une bouteille liqueur alpine, une bouteille vieux kola, 1830, une bouteille quinquina Marianni, 1 timbre vélo, une pompe vélo, 1 stylographe, 1 portemonnaie. Les prix sont distribués dimanche soir et lundi dans l'ordre des places et au choix.

MM.	Chauvin et Legac, ex-equo,	25 p.
3me	Buès Guillaume	24
4me	Clergue Albert	23
5m.	Chaix Abel	22
6me	Challier	22
7me	Rebattu Pierre	22
8me	Roa Ludovic	21
9me	Laugier Joseph	20

Catégorie Juniors

1e Laugier J. 20 p. Plaquette et dipl.
2e Bardonnenche 18 p. médaille arg.
3e Verdon, 17 p. médaille bronze.
4e Gasquet Edmond, 11 p. diplôme.
5e Donzion Maurice, 10 p. diplôme.

*
* *

Demain à 2 h. 30 au stand, séance publique de tir au fusil Lebel. La buvette fonctionnera.

Epreuve finale des prix ex-equo du précédent concours : *MM.* Chauvin et Legac.

M. Thiéry à Sisteron. — M. J. Thiéry, ministre des Travaux publics, allant à Digne, sera de passage dans notre ville aujourd'hui vers 6 heures du soir. Il sera salué à la mairie par la municipalité. Il serait bien pensé de profiter du passage de M. Thiéry, pour lui exposer les principales lignes des grands travaux que Sisteron et sa région attendent depuis longtemps.

Pour les pauvres. — A l'issue de la cérémonie du mariage de M. de Fabry avec Mlle de Leydet de notre ville, la somme de 15 francs a été versée à M. Michel, adjoint qui officiait, au bénéfice des pauvres. Merci pour eux.

En toute chose il faut considérer la fin.

Lorsqu'un client achète une machine flambant neuve, il ne s'imagine pas qu'un jour viendra où cette machine surmenée, usée, détraquée, rendra l'âme au bord d'une route.

C'est alors que les mécanos d'occasion perdent leurs droits ; les plus belles paroles sont impuissantes à rendre la vie à la triste délabrée ; il faut avoir recours au praticien expérimenté, à celui qui sait travailler.

Morale : Adressez-vous tout de suite chez

CONCHY ET JUSTET
Avenue de la gare et Rue Droite
— SISTERON —

On demande deux apprentis à l'imprimerie du journal, 25, rue Droite.

Echos du Palais. — Guiot J.-B. 63 ans, cultivateur, de Molliero (Italie) Manzoni Guiseppe, 22 ans, charbonnier, originaire de San-Giovanni (Italie) et Kelter Walter, 18 ans, garçon d'hôtel, originaire de Kitschberg (Suisse) tous trois sans domicile fixe, inculpés de défaut de déclaration de résidence et de nationalité, délit prévu et puni par la loi du 8 août 1893, sont condamnés par défaut à 25 francs d'amende et aux dépens.

A louer vastes locaux, maison Beinet. S'adresser à M. Gallici, place de la Mairie.

AVIS. — Nous informons notre nombreuse clientèle que nous venons de transférer l'imprimerie A. Turin, Pascal Lieutier, sr, dans le local du restaurant du "Lion d'Or" 25, Rue Droite. On peut s'y adresser dès maintenant.

A vendre. — Plusieurs tonneaux de différentes contenances, tous en bon état. Prix de bon marché.

S'adresser au bureau du journal, 25, rue Droite.

ETAT-CIVIL

du 29 août au 5 sept. 1913

NAISSANCES

Audibert, Marcel-Henri-Louis.

MARIAGES

Néant

DÉCÈS

Meiffret Magdeleine-Marie-Mélanie, 69 ans rue Mercerie.

Suis acheteur tous objets anciens, meubles, etc. Me rendrait sur place. Ecrire BONFILS, maison Poncet, Place Carnot, AIX-les-BAINS.
Discrétion Absolue.

ON DEMANDE partout des agents exclusifs pour mes produits nouveaux et brevetés. Fixe et commissions. Ecrire Georges JOLLY, 31, rue Dragon à Marseille.

VOLONNE

Adjudication. — Le 28 septembre 1913, à deux heures du soir, aura lieu à la Mairie de Volonne l'adjudication de deux coupes de bois de chêne.

La première coupe comprend 22 hectares 16 ares, 50 centiares, sur la mise à prix de **1100** francs.

La 2e coupe comprend 1 hectare 24 ares 94 centiares, sur la mise à prix de **100** francs.

Pour plus amples renseignements consulter les affiches.

SAVON DES PRINCES DU CONGO
Méfiez-vous des imitations. — V. VAISSIER.

Le plus efficace des remèdes

Il n'existe pas de remède plus efficace que la Poudre Louis Legras pour calmer intantanément les plus violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de vieilles bronchites, suites d'influenza et de pleurésie. Les rhumes négligés guérissent de même rapidement par l'emploi de cette Poudre merveilleuse qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris

Pour chasser les **glaires**, conserver l'estomac solide et l'intestin propre, il faut prendre des **Pilules Suisses**. 1 fr. 50 la bte franco. Glaesel, ph., 28, rue Grammont, Paris.

UN BON REMEDE POUR LA GORGE

Pour guérir rapidement les *granulations, l'enrouement, la fatigue de la voix, les angines herpétiques et autres, les picotements de la gorge, la toux sèche d'irritation*, faites usage des TABLETTES du Dr VATEL. — Une boîte du Dr Vatel est expédiée franco contre mandat poste de 1 fr. 35 adressé à M. BERTHIOT, rue des Lions, 14, Paris.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SISTERON

Liquidation Judiciaire

AVIS

Les créanciers du sieur **Fortunat** Edmond, négociant, demeurant à Volonne, sont informés que par jugement du tribunal, du deux septembre courant la liquidation judiciaire a été ouverte.

Ils sont convoqués à se réunir le seize courant à 10 heures du matin, pour examiner la situation du débiteur et donner leur avis sur la nomination du liquidateur définitif et sur l'élection des contrôleurs.

M. Léris a été nommé juge-commissaire et M. Buès Guillaume, clerc de notaire à Sisteron, liquidateur provisoire.

Le Greffier du Tribunal,
J. GIRAUD.

Etude de Me LIEUTAUD
NOTAIRE
à **Volone** (Basses-Alpes)

VENTE

aux Enchères Publiques
ET VOLONTAIRES
SUR HAUSSE DE MISE A PRIX

Le **dimanche 14 septembre** 1913, à **deux** heures du soir, en la Mairie de **Volone**, des immeubles suivants sis à **Volone**.

PREMIER LOT
Maison d'habitation et magasin, Grand'Rue.
Mise à prix : **2.200** francs.

DEUXIÈME LOT
Ecurie, rue de la Muscadelle.
Mise à prix : **473** francs.

Pour tous renseignements s'adresser à Me **Lieutaud**, notaire à Volone, dépositaire du cahier des charges.

© VILLE DE SISTERON

Aux MALADES des YEUX

Corrections de toutes les anomalies de la réfraction des yeux par méthode la plus moderne.

Nous apprenons que M. ROUVIÈRE, un des **ocularistes** les plus réputés de Lyon, 20, Cours Morand, sera de passage à :

SISTERON, *Hôtel des Acacias*, le 12 Septembre, de 8 heures à midi.

Nous invitons très instamment les personnes dont la vue s'affaiblit de jour en jour, soit par l'âge, soit par la maladie, atteintes **d'hypermétropie, astigmatisme, strabisme (ENFANTS QUI LOUCHENT), cataractes,** opérées ou au début, à aller consulter cet éminent spécialiste réputé, qui corrigera les vues les plus mauvaises et livrera tous les **YEUX ARTIFICIELS** et l'optique médicale.

L'application en sera faite immédiatement et sans **douleurs.**

Pour tous les nombreux cas ou l'œil perdu ne doit pas être **enlevé** le défaut peut être caché par mes yeux coquilles à **bulbe.**

L'effet obtenu est le meilleur parce que mes **prothèses suivent tous les mouvements de l'œil** et il est impossible de voir qu'il s'agit d'une pièce **artificielle.**

Si vous avez en vain tout essayé adressez-vous à moi, c'est là où les autres échouent que j'ai le plus de succès. Vous serez aussi enthousiasmé que les milliers de mes patients dont les attestations se trouvent à votre disposition.

Etude de Me Pierre BOREL
LICENCIÉ EN DROIT, NOTAIRE
à **Sisteron** (B-A)

VENTE
AUX ENCHÈRES
Publiques et Volontaires

Fixée au **Dimanche vingt-un Septembre** mil-neuf-cent-treize, à **deux** heures du soir à la mairie de **Vilhosc.**

Des immeubles suivants sis à **Vilhosc** et appartenant à Madame Philomène **Mauduech,** épouse de Monsieur Clément **Bontoux**, employé au P.-L.-M., demeurant à Veynes.

PREMIER LOT

Un petit domaine, avec bâtiments d'habitation et d'exploitation, sis au quartier de Chantelabri.
4000 francs.

DEUXIEME LOT

Une **maison** avec terrain autour, sise dans le village de Vilhosc.
50 francs.

TROISIEME LOT

Vague, au quartier de Terrasse.
50 francs.

QUATRIEME LOT

Deux **parcelles de terre**, au quartier de Vouze. **100** francs.

CINQUIEME LOT

Labour au quartier du Grand Pré.
20 francs.

SIXIEME LOT

Un **labour,** au quartier des Gorges du poirier. **25** francs.

SEPTIEME LOT

Vague, au quartier des Roubines.
100 francs.

HUITIEME LOT

Maison, au village **100** francs.

NEUVIÈME LOT

Vague, au quatier de Mians.
50 francs.

DIXIÈME LOT

Blâche, au quartier de Chèrenove. **25** francs.

ONZIÈME LOT

Vague, au quartier des Cougnets.
30 francs.

DOUXIÈME LOT

Maison en ruine **5** francs.

TREIZIEME LOT

Terre à Champ-long **50** francs.

Immeubles à Entrepierres

QUATORZIÈME LOT

Bruyère, au quatier de l'Adrech.
100 francs.

QUINZIÈME LOT

Bois, au quartier de Grand-bois
100 francs.

SEIZIEME LOT

Labour et **vague**, au Jas ou Pré Fauchier. **300** francs.

Pour tous renseignements s'adresser à Me **Borel**, notaire, chargé de la vente.

Pour extrait :
P. BOREL

Etude de Me PIERRE BOREL
Licencié en Droit, Notaire
à **Sisteron** (Basses-Alpes)

A VENDRE
DE GRÉ A GRÉ
Petite Maison bourgeoise

comprenant vestibules, salon, salle à manger, six chambres de maître, deux chambres de domestiques, cuisine, water-closet moderne, remise, deux écuries, caves, etc., sise à Sisteron.

Tout à l'égout, Electricité, vue sur la vallée de la Durance,

S'adresser à Me **Borel**, notaire à Sisteron.

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée

La Compagnie P. L. M. vient de publier une affiche à l'échelle de 1/50.000 représentant la vue en relief du *Massif du Mont Blanc* avec ses lignes électriques ou à crémaillère, ses routes, ses chemins, ses sentiers, ses pistes et ses refuges et présentant un grand intérêt pour les touristes qui désirent visiter cette célèbre partie des Alpes.

Cette affiche est envoyée sur demande affranchie, adressée au Service de la Publicité de la Compagnie P.L.M. 20, boulevard Diderot à Paris (XIIe) et acccompagnée de 2 fr. 50 en mandat poste pour les envois à destination de la France et de 3 fr. en mandat poste international pour ceux à destination de l'Etranger.

***

GUIDE P.L.M. DES ALPES

La nouvelle édition du Guide P.L.M. des Alpes vient de paraître. Elle, contient outre de nombreuses illustrations en simili gravure 9 cartes encouleurs et un beau dépliant panoramique.

Le Guide P.L.M. des Alpes est en vente dans les bibliothèques des gares ; il egalement adressé franco à toute personne qui en fait la demande accompagnée de 0 fr.50 en timbres-poste au Service Central de l'Exploitation P.L.M. (Publicité) 20 Bd. Diderot à Paris.

***

La Route des Alpes

ÉVIAN' THONON, NICE

Grand service d'auto-cars (1er juillet-15 septembre 1913).

Le service d'Auto-Cars de la Route des Alpes, cette merveilleuse attraction touristique, va recommencer à fonctionner, à partir du 1er juillet jusqu'au 15 septembre prochain. Un nouvel itinéraire comporte, cette année, la visite de la Grande Charttreuse qui constituera un attrait de plus appelé à augmenter encore le succès de cette magnifique traversée des grands massifs des Alpes, au cours de laquelle le touriste effectuera plus de 500 kilométres en automobile.

Pour tous renseignements, s'adresser aux gares-bureaux de ville et agences de uoyages. Il est intéressant, aussi, de consulter le petit Guide P.L.M. des Alpes, édition 1913, élégante publication en vente dans les principales gares, bureaux de villes et agences de voyages et qui est envoyé franco sur demande, accompagnée de 0 fr 50, adressé à la Cie P.L.M. (publicité) 20 boulevard Diderot à Paris.

MESDAMES pour *Douleurs, Irrégularités, Suppressions* ou tout **RETARD DES EPOQUES** adressez-vous de préférence *à un pharmacien* qui vous indiquera un produit sérieux et efficace. Ecrire en confiance **LACROIX** phien-spécialiste, Lille (Nord), qui vous enverra tous renseignements.

Bulletin Financier

Le marché conserve ses bonnes dispositions et demeure très ferme.

Le 3 0/0 français est en nouveau progrès à 89.40.

Les Fonds d'Etats étrangers sont en hausse : Extérieure 92.10 ; Italien 97.35; Turc 89; Consolidé Russe 93.65.

Les Etablissements de crédit accentuent leurs bonnes dispositions: Crédit Foncier 928; Crédit Lyonnais 1693 ; Société Générale 824.

Le groupe des valeurs d'électricité conserve bonne allure : Electricité de Paris 827.

Les valeurs industrielles russes sont très animées et prennent de l'avance : Hartmann 732 ; Toula 1123.

Le compartiment cuprifère est très ferme : Rio aux alentours de 2.000.

Les valeurs de pétrole conservent toute leur fermeté : Lianosoff 729 ; Bakou 2000 ; Columbia 1920 ; Raffinerie Say 411 et 288.

NOVEL,
42, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

LA VIE HEUREUSE
du 15 août 1913

Au moment où une brillante garden party vient de clore la première « saison » mondaine de l'Elysée, toutes les femmes voudront lire le récit illustré d'*Une visite à Mme Poincaré* par Albert Flament, où elles trouveront les plus curieux détails inédits sur la façon dont la présidente entend son rôle de première maîtresse de maison de France. A ces pages fait suite une vivante Revue de l'actualité féminine : *Les femmes des Balkans pendant la guerre,* des faits et documents émouvants ; *Auprès de Mlle Lily Boulanger*, la première lauréate du 1r Grand-Prix de Rome ; *Thérésa et le monde du Second Empire*, suite des mémoires inédits de la Reine de la chanson ; *Pour préserver la famille ouvrière*, étude précise et pittoresque à propos des nouvelles fondations de maisons ouvrières ; la *Vie à bord des yachts*, évocation des heures exquises du plus séduisant des sports ; la *Grande semaine de Deauville ;* les *Elégances dans la vie de château*, véritable cinématographe des grandes modes et du chic jusqu'à l'hiver ; telles seront, sans doute, les pages les plus goûtées de cette revue.

Et, avec des chroniques ou des nouvelles signées Marcelle Tinayre, Victor Margueritte, Henry Bidou, Sybil de Lancey, Henri L. de Pérera, la VIE HEUREUSE d'*Août* apporte en surplus à ses lecteurs.

Pour jouer la comédie de Salon, par André de Lorde, curieuse et dratique initiation à un art aimé entre tous.

La Première Partie — équivalent à 100 pages de livre — de l'*Empire du Diamant*, passionnant roman inédit de Valentin Wandelstamm, un des maîtres du roman policier.

Abonnement : Départements, 7 francs ; Etranger 9 francs ; le numéro 50 centimes.

RETARD des Epoques
MESDAMES, qui êtes inquiétes pour vos époques (douleurs, irrégularités, retards ou suppressions), quand vous aurez tout essayé sans résultat, *écrivez en toute confiance au Dr* du Laboratoire de Spécialités, 11, Bd Papin, Lille, *qui vous indiquera un moyen* **efficace, garanti** *et* **sans danger.**

ROYAL WINDSOR
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des cheveux gris ?
Avez-vous des pellicules ?
Vos cheveux tombent-ils ?
Si oui, employez le ROYAL WINDSOR
Ce produit *par excellence* rend aux Cheveux gris leur couleur et leur beauté naturelles, arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicule Résultats inespér Exiger sur les fl les mots ROYAL WINDSOR. Chez les Coiffeurs, Parfumeurs, en flacons et demi-flacons. *Envoi franco des prospectus sur demande.* Entrepôt: 28, Rue d'Enghien, PARIS.

RICQLÈS Calme la Soif ASSAINIT L'EAU
RICQLÈS DIGESTIF Anticholérique
RICQLÈS PRÉSERVE DES EPIDÉMIES
RICQLÈS DENTIFRICE ET EAU de TOILETTE Antiseptique
RICQLÈS Seul Véritable ALCOOL DE MENTHE
RICQLÈS HORS CONCOURS PARIS 1900 2 GRANDS PRIX LIÉGE 1905

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladie de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qui l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé tous les remèdes préconisés. Cette offre dont on appréciera le but humanitaire est la conséquence d'un vœu.

Ecrire à M. Vincent 8, place Victor Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis, franco et par courrier et enverra les indications demandées.

L'eau cosmétique des frères Saint-Joseph est le moyen le plus puissant pour conserver et rétablir la vue ; fortifier les yeux et les paupières.
Prix du flacon : 5 francs.

HÉMORROÏDES
prompt soulagement, guérison rapide par
LE VÉRITABLE
ONGUENT CANET-GIRARD
ayant plus de cent années d'existence, est un remède souverain pour la guérison de toutes les *plaies, panaris, furoncles, anthrax, blessures de toutes espèces.* Ce topique excellent a une efficacité incomparable pour la guérison des *tumeurs, engorgements de sein, les abcès et la gangrène.*
Chaque rouleau renferme la manière de l'employer. Pour l'avoir véritable, il faut exiger que chaque rouleau porte la signature ci-contre.
PRIX DU ROULEAU : 2 FR. — FRANCO POSTE : 2 FR. 20.
VÉRITÉ, Pharmacie, 10, Rue de Turenne, Paris.

UN PRÊTRE indique gratuitement recettes infaillibles pour guérir *promptement et radicalement* l'Anémie, maladies de l'Estomac, du Foie, de l'Intestin, Diabète, Albumine, maux de Reins, maladies des Poumons et des Voies respiratoires, Coqueluche. Ecrire à l'Abbé LAURET, Curé d'Ervauville (*Loiret*).

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

ED. RAVOUX,
Grand'Place, 21, SISTERON
TOILES ET NOUVEAUTÉS
Ancienne Maison ESTELLON fondée en 1830

ESCOMPTE ET RECOUVREMENTS
Paiement de Coupons,
Ordres de Bourse au comptant,
Souscription aux émissions.

© VILLE DE SISTERON

Automobiles, Cycles, Motocyclettes.

'PEUGEOT'

HUILE, ESSENCE, STOCK MICHELIN

LOCATION AUTOMOBILES, prix très réduits

MACHINES A COUDRE

Francis JOURDAN succesr de H. Martel

Rue de Provence — SISTERON — Basses-Alpes

Epicerie-Droguerie Vve A. TURIN

Rue de l'Horloge — SISTERON

Spécialités de Café, Chocolats et Cacaos
Mastic pour le greffage ; Cire à cacheter les bouteilles
Légumes secs ; Morue 1er choix
Sulfate de fer et de cuivre ; Farine de lin ; Moutarde
Parfumerie ; Savons de toilette ; Bois et savon de Panama ; Essences
Alcool de Menthe ; Liqueurs ; Eau des Carmes
Teintures. — Peintures — Antirouille. — Eponges

Bouillies pour le Sulfatage des Vignes

Droguerie Vve TURIN, rue de l'Horloge, Sisteron

NOUVEAUTÉS !
Demandez chez tous les Libraires
1° La colle blanche supérieure
" FIXOL "
Se fait en 2 grandeurs de flacons
0 fr. 95 et 1 fr. 90
La meilleure des colles actuelles
POUR TOUS USAGES
2° L'encrier breveté S. G. D. G
Inversable à niveau constant
Le **" PLENUM "**
Se remplit une fois par an !
4 Modèles - 1 fr. 95 à 14 fr.
Le plus économique et le plus parfait des encriers actuellement en vente.
HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

Produits Alimentaires

Hygiéniques et de Régime
pour
DIABÉTIQUES, DYSPEPTIQUES, ALBUMINURIQUES
et personnes souffrant de l'Estomac
TÉLÉPHONE 44-09

F. GIRAUD

124, Avenue Thiers, LYON

Pain mousseline
Flûtes mousseline
Biscottes mousseline
Céréaline au gluten
Céréaline au Cacao
Céréaline à la viande de bœuf
Semoules mousseline de gluten
Semoules mousselines torréfiées
Flocons mousseline d'avoine
Flocons mousseline d'orge
Flocons mousseline de lentilles
Farine mousseline torréfiée
Farine mousseline de lentilles
Farine mousseline de haricots verts
Crème mousseline d'avoine
Crème mousseline d'orge
Crème mousseline de riz
Crème mousseline de févettes

Petit bananin. — Flocons mousseline haricots et pois verts. — Farine mousseline pois verts. — Crème de banane ; Crème mousseline « Radix », au suc de carotte. — Crème mousseline de pommes reinettes — Crème mousseline d'Epinards. — Crème mousseline de châtaignes.

Les pains et les flûtes se font sans sel pour albuminuriques

La Maison F. GIRAUD a obtenu les plus grandes récompenses dans toutes les Expositions où elle a présenté ses produits

Les demander dans toutes les bonnes maisons d'Alimentation
Boulangeries, Epiceries, etc., etc,

EXIGER LA MARQUE

Seule Maison de vente à Sisteron :

Epicerie Centrale F. AUDIBERT, rue Droite, 43

Imprimerie Administrative & Commerciale

Pascal LIEUTIER, 25, rue Droite, SISTERON

Impressions commerciales et Administratives

TÊTES DE LETTRES — FACTURES — ENVELOPPES — MÉMORANDUMS

Labeurs - Circulaires - Carnets à Souches - Étiquettes

LETTRES DE MARIAGE, DE NAISSANCE ET DE DÉCÈS
CERTIFICATS DE VIE — MANDATS DE PAYEMENTS — CONVOCATIONS

CARTES D'ADRESSE — CARTES DE VISITE

Prix courants. — Affiches de tous formats

Fournitures Scolaires et de Bureaux

ENCRES DES MEILLEURES MARQUES

REGISTRES, COPIES DE LETTRES
TIMBRES EN CAOUTCHOUC

SOUS-MAINS ET SERVIETTES

Cahiers Écoliers - Crayons - Gommes - Encre à copier

Le gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre : Le Maire,

© VILLE DE SISTERON